



Ce document a été numérisé par le CRDP  
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets  
d'Examens de l'enseignement  
professionnel

<b>SESSION 2011</b>		<b>Code 5032314</b>	<b>PAGE 1/1</b>
<b>Examen :</b>	<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE</b>	<b>Durée : 0h15</b>	
<b>Spécialité :</b>	<b>OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA</b>	<b>Coefficient : 3</b>	
<b>Epreuve :</b>	<b>EP2 B - CONDUITE D'UNE PROJECTION (PARTIE NUMERIQUE)</b>		

## SUJET A REMETTRE AUX CANDIDATS

### PARTIE NUMERIQUE

#### Conduite d'une projection (temps imparti: 15 minutes)

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle

Aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé.

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- arrêter le programme, le modifier et le remettre en route à la demande de l'examineur. ( Le choix de la modification, du point d'arrêt du programme et de son re-démarrage est à l'appréciation de l'examineur)
- mettre hors exploitation les équipements de projection